

M. Dupasquier prie le Comité d'examiner si les mêmes conditions de construction se retrouvent dans les fragments que présentaient les aqueducs de Lyon ou les autres monuments de l'époque romaine.

Le Comité exprime quelques doutes sur l'authenticité des inscriptions. MM. D'Aigueperse et Martin-Daussigny n'hésitent pas à les regarder comme fausses, parce que les lettres n'ont pas le caractère antique. La construction de la phrase n'est pas non plus conforme au style lapidaire de nos monuments épigraphiques, et a une tournure trop française.

M. Martin-Daussigny pense que le nom de *Mariciaini*, cité par M. Dupasquier, doit bien être celui d'un potier gallo-romain, quoiqu'il soit peu connu des archéologues ; il annonce qu'il fera des recherches à ce sujet.

Quant aux lampes, d'une forme particulière, citées par l'honorable membre, M. Martin-Daussigny n'en connaît pas de semblables dans le musée de Lyon, cependant bien riche en ce genre. Il croit que ces lampes étaient de celles qu'on plaçait sur un lampadaire. Il s'engage, pour les tuyaux de plomb, à examiner ceux dont la ville possède des fragments et promet de rendre compte de cette étude au Comité.

M. le Président présente à l'assemblée quelques pièces de monnaie des Dombes devenues fort rares, ainsi qu'un *triens* mérovingien frappé à Isernore.

M. Martin-Daussigny donne avis de la découverte qu'il a faite, il y a quelques jours, chez un marchand de curiosités de notre ville. Elle consiste dans une plaque de bronze de 40 centimètres de long sur 25 de large, portant en lettres de relief une inscription ainsi conçue :

QUO TANDEM CASU
CECIDIT CAZALIUS
UNI LIBERTAS NEC
DUM COGNITA SÆVA, FUIT

1596 die 17 febru.